

## Société | Trois députés de gironde demandent un débat bioéthique



**Trois députés de gironde, Gilles Savary, Martine Faure et Conchita Lacuey ont signé la liste des vingt sept qui s'opposent à la décision d'ajouter la procréation médicalement assistée (PMA) à la loi sur le mariage et l'adoption pour les couples homosexuels qui doit être votée à la fin du mois de janvier. Contre le passage en force du président du groupe PS à l'assemblée, Bruno Le Roux, ils demandent à ne pas être inscrits comme signataires de cet amendement.**

L'amendement sur la procréation médicalement assistée ( PMA) est passé en force, mercredi 19 novembre, lors d'une réunion des élus socialistes à Paris. Le président du groupe PS, Bruno Leroux, a fait voter deux tiers des trois cent députés socialistes pour recueillir cent trente votes favorables. « On s'est sentis désarmés !, s'insurge Martine Faure, député de la 12ème circonscription. Les débats sur le mariage et l'adoption avaient été apaisés. C'est reparti pour les conflits, les oppositions et la surenchère... », se désespère la députée girondine qui voudrait bien que la trêve de Noël calme les esprits.

François Hollande s'en était remis à « la sagesse des parlementaires. » Preuve que le président de la République n'est pas complètement favorable à la procréation médicalement assistée. Conchita Lacuey, députée-maire de Floirac, signataire de la liste des vingt sept, conçoit que la question puisse faire débat, mais selon elle, ce n'est pas un amendement glissé dans la loi qui peut trancher un sujet de bioéthique. « La PMA est autorisée aux couples stériles ou sujets à une maladie génétique, il y a un cadre formel... De plus la PMA ne va s'appliquer qu'aux femmes, et on va créer des inégalités... On ne peut pas régler cette question à la va-vite ! », explique Maguy Marueljouis, attachée parlementaire de la députée.



Olivier Darrioumerle



